



## Vol d'une carte cofinoga dans mon portefeuille

-----  
Par Visiteur

J'ai subi le vol de mon portefeuille contenant cartes de paiement et papiers par effraction de mon coffre de voiture .J' ai fait opposition à mes cartes de crédits et porté plainte à la police le même jour (18/06/2010).Je ne m'étais pas rendu compte du vol de cette carte cofinoga jusqu'à la réception de mon relevé de compte ce 3 août m'informant de l'utilisation intégrale de mon compte de 2200 euros par retraits à la poste et caisse d'épargne, j'ai alors ce 3 août fait opposition à cette carte chez cofinoga.

Quel est mon recours à l'égard de cofinoga?

comment dois rédiger le courrier qu'il me demande de leur adresser?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le code monétaire est financier dispose que l. ? En cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol de l'instrument de paiement, le payeur supporte, avant l'information prévue à l'article L. 133-17(c'est à dire avant la déclaration d'opposition), les pertes liées à l'utilisation de cet instrument, dans la limite d'un plafond de 150 euros.

Toutefois, la responsabilité du payeur n'est pas engagée en cas d'opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation du dispositif de sécurité personnalisé.

Autrement dit Cofinoga doit remettre votre compte en l'état et pour cela vous pouvez citer cet article du code.

Bien cordialement